



EN BREF :

- Guide de protection de la vigne 2012.
- Délai avant la récolte.
- Nouveau fongicide homologué.
- Degrés-jours et développement.
- Rognage.
- Nouvelles plantations.
- Carence en magnésium.
- Résistance.
- Maladies observées et interventions.
- En cas de grêle.
- Insectes observés et interventions : tordeuse de la vigne, scarabée japonais et phylloxéra.
- Liens vers les sujets déjà traités.
- Références.

GUIDE DE PROTECTION DE LA VIGNE

La version 2012 du Guide de protection de la vigne est maintenant disponible gratuitement en version électronique sur le site Web du CRAAQ à l'adresse suivante : <http://www.craaq.qc.ca/Publications-du-CRAAQ/vigne--guide-de-protection-2012/p/PPTF0112>.

DÉLAI AVANT LA RÉCOLTE

Même si la récolte nous semble encore lointaine, il faut commencer à considérer le délai avant la récolte de certains produits.

Type de pesticides	Nom	Maladie(s) visée(s)	Délai (jours)
Fongicides	RIDOMIL	Mildiou	66
	GAVEL	Mildiou	66
	POLYRAM	Mildiou Pourriture noire	45

NOUVEAU FONGICIDE HOMOLOGUÉ

Le **PHOSTROL** est un fongicide du groupe 33 à utiliser en prévention contre le mildiou. La dose d'application (2,9 à 5,8 L/ha) varie selon la pression de la maladie. Le délai de réentrée est de 12 heures et celui avant la récolte (DAR), de 0 jour. Maximum de 4 applications par saison.

DEGRÉS-JOURS ET DÉVELOPPEMENT

Stades phénologiques observés selon l'échelle de Lorentz



27 : Nouaison



29 : Baies de la taille d'un plomb (4 à 6 mm)



31 : Baies de la taille d'un pois (7 à 10 mm)



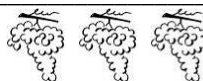
33 : Fermeture de la grappe

Degrés-jours (°C) en base 10 accumulés du 1^{er} mars au 4 juillet 2012 en moyenne selon les régions

Région	Moyenne 1 ^{er} mars au 4 juillet	Gains de la dernière semaine	Stades phénologiques observés au champ Frontenac/Vidal/Vandal-Cliche
Bas-Saint-Laurent : Trois-Pistoles	260,6	55,2	ND
Capitale-Nationale : Cap-Tourmente, Château-Richer, Saint-François	386,9	68,0	29-31/27-29/29 (3 juillet)
Centre-du-Québec : Saint-Wincelas, Tingwick	475,7	69,5	29-31/ND/29-31 (2 juillet)
Chaudière-Appalaches : Saint-Flavien, Scott	397,0	62,7	29-31/ND/ND (27 juin)
Estrie : Lennoxville, Magog, Richmond	443,7	68,2	31/ND/ND (3 juillet)
Lanaudière : Barrage Saint-Didace, Joliette	432,9	72,1	31/ND/ND (28 juin)
Laurentides : La Macaza, Mirabel, Oka	460,6	73,1	31/ND/ND (2 juillet)
Mauricie	406,6	73,5	ND
Montérégie-Est : Barrage Choinière, Brome, Frelighsburg, Marieville, Saint-Hyacinthe, Verchères	513,3	75,3	31-33/31/ND (3 juillet)
Montérégie-Ouest : Coteau-du-Lac, Hemmingford, L'Acadie, Saint-Bernard-de-Lacolle, Sainte-Clothilde	532,9	79,4	31-33/31/ND (3 juillet)
Outaouais : Chénéville, Luskville, Montebello	455,3	73,9	ND
Saguenay-Lac-Saint-Jean : Lac-Sainte-Croix	342,1	55,4	29-31/27-29/ND (2 juillet)

Données provenant d'Agrométéo, une initiative conjointe du MDDEP, du MRNF et d'AAC.

ND : Donnée non disponible



ROGNAGE

Les opérations de rognage se poursuivent en fonction de la croissance de la vigne, des cépages, de la vigueur de la vigne et des conditions climatiques. Le rognage permet d'éliminer la partie supérieure des rameaux afin de permettre une meilleure aération et une plus grande pénétration de la lumière sur le rang et entre les rangs. Il permet aussi d'éliminer les jeunes feuilles et pousses qui sont plus sensibles aux diverses maladies. Par contre, **attention** à ne pas trop enlever de feuillage, puisque les raisins ont besoin de quelques feuilles au-dessus des grappes pour bien mûrir.

NOUVELLES PLANTATIONS

Malgré un apport d'eau au moment de la plantation, les températures chaudes pourraient rendre l'irrigation nécessaire afin de favoriser un bon départ des nouveaux plants. Il faut donc surveiller attentivement vos pluviomètres.

Les altises à tête rouge sont maintenant arrivées dans plusieurs régions. Ces insectes ne sont pas problématiques pour les « vieux » vignobles. Les nouvelles plantations sont plus à risque. En effet, vu le peu de feuillage présent, les altises peuvent défolier les plants et entraîner des problèmes d'aoûtement.

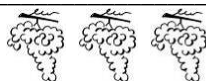
CARENCE EN MAGNÉSIUM

Des observations de carence en magnésium (Mg), sur le cépage Frontenac principalement, sont encore rapportées dans de nombreuses régions. La carence en magnésium se manifeste entre les nervures des feuilles par un jaunissement sur les cépages blancs et un rougissement sur les cépages rouges. Les surfaces atteintes se nécrosent par la suite. La carence en magnésium affecte d'abord les feuilles âgées de la base des rameaux et s'étend vers le sommet. L'analyse foliaire (feuilles et pétioles), faite à l'automne de préférence sur les mêmes plants d'année en année, est un excellent moyen de détection de la carence. Une carence en magnésium peut provoquer la chute prématurée des fruits.

Des applications d'engrais foliaires généralisées ou localisées devraient corriger cette problématique rapidement pour la saison en cours. Par contre, si les carences reviennent année après année, il serait bon d'apporter des correctifs par des applications de magnésium au sol au début du printemps. Sur certains types de sol, une application de magnésium au sol une seule fois au début du printemps ne suffit pas toujours. Une deuxième ou une troisième application les printemps suivants sont parfois nécessaires avant que les teneurs en magnésium de la vigne se rétablissent. Dans les sols acides, la chaux dolomitique peut contribuer à élever le pH et à fournir du magnésium.

En Ontario, de plus en plus de carences en magnésium sont observées dans les vignobles, particulièrement ceux qui ont reçu beaucoup de potassium. Afin de corriger cette problématique, des pulvérisations foliaires sont recommandées à partir de la mi-juillet, en plus des épandages au sol. Voir le tableau suivant tiré de la [Publication 360F Recommandations pour les cultures fruitières](#) du MAAARO.

Moment	Produit	Dose	Notes
Trois pulvérisations à intervalles de 10 jours à compter de la mi-juillet	Sulfate de magnésium (sels d'Epsom)	20 kg/1 000 L d'eau	Pulvériser pratiquement jusqu'au point de ruissellement. Ne pas dépasser une concentration de 40 kg/1 000 L d'eau.
	Formulations liquides, y compris les chélates	Consulter l'étiquette	Peut être compatible avec certains pesticides. Consulter l'étiquette.



La pulvérisation d'une bouillie de pesticides additionnée de sulfate de magnésium peut blesser les fruits ou le feuillage. Il faut donc épandre le sulfate de magnésium séparément. Voir les étiquettes des produits pour connaître la compatibilité des chélates de magnésium et des pesticides. Utiliser les chélates recommandés pour les pulvérisations foliaires.

RÉSISTANCE

Afin de **diminuer** les risques de **résistance** de diverses **maladies** à certains produits, utilisez de préférence les fongicides **curatifs** (**CANTUS** [auparavant connu sous le nom de LANCE], **ELEVATE**, **FLINT**, **INSPIRE**, **NOVA**, **PRISTINE**, **PRESIDIO**, **REVUS**, **RIDOMIL**, **ROVRAL**, **SCALA**, **SOVRAN**, **SWITCH** et **VANGARD**) dans la bonne fenêtre d'application et, si possible, seulement en **dernier recours**.

Il faut prioriser les produits **protectants** dont les **matières actives** contiennent du **cuivre** 🐞, du **soufre** 🐞, du **captane** ou du **folpet** ou des produits tels que **DITHANE**, **FERBAM**, **GAVEL**, **HUILE DE PULVÉRISATION**, **MILSTOP** 🐞, **PENCOZEB**, **POLYRAM**, **QUINTEC**, **SERENADE** 🐞, **TIVANO** 🐞 et **VIVANDO**.

Pour consulter les étiquettes des produits, vous devez vous rendre sur le site Web de l'ARLA à l'adresse <http://pr-rp.hc-sc.gc.ca/lr-re/index-fra.php> et inscrire le nom du produit recherché ou de la matière active.

MALADIES OBSERVÉES ET INTERVENTIONS

Toutes les maladies communes (anthracnose, mildiou, pourriture noire, pourriture grise et rougeot) ont maintenant été observées sur différentes parties de la vigne, et ce, dans la majorité des régions. Jusqu'à maintenant, les traitements effectués en protection ont donné de bons résultats, selon les observations rapportées par les conseillers. Cependant, la protection est toujours de mise. Heureusement, certains produits sont efficaces contre plusieurs maladies; consultez le bulletin d'information **No 05** du 7 juillet 2011 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b05vig11.pdf>) et le **Guide de protection de la vigne 2012** pour obtenir des renseignements à ce sujet.

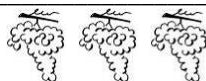
Une bonne aération, par une taille adéquate sur le rang et du désherbage au sol, défavorisera les maladies qui prospèrent en conditions humides et pourraient vous économiser des applications de pesticides. Pour plus d'information sur les conditions propices au développement des maladies et les produits utilisables, référez-vous aux avertissements précédents.

Blanc

La prévention est de mise, surtout sur les cépages sensibles et les sites avec un historique de la maladie. Les premiers symptômes ont été observés en **Montérégie-Est** sur cépage très sensible et site avec antécédents importants.

Le cycle du blanc suit un modèle qui varie en fonction des degrés-jours en base 6 accumulés depuis le stade pousse verte (6). Ce modèle peut être utilisé afin de déterminer le meilleur moment pour commencer les traitements en fonction de la sensibilité des différents cépages à la maladie.

Ce modèle donne un bon aperçu de ce qui s'en vient, mais comme les données météorologiques proviennent de stations situées plus ou moins en régions viticoles, le dépistage demeure votre meilleur outil pour cibler le meilleur moment pour intervenir.



Régions	Montérégie-Est, Montérégie-Ouest	Centre-du-Québec Estrie Laurentides	Capitale-Nationale Chaudière- Appalaches	Bas-Saint-Laurent Saguenay-Lac- Saint-Jean
Date moyenne du stade pousse verte (6)	9 mai 2012	15 mai 2012	18 mai 2012	23 mai 2012
Degrés-jours moyens base 6 accumulés depuis le stade 6	684,9	597,6	530,4	399,6

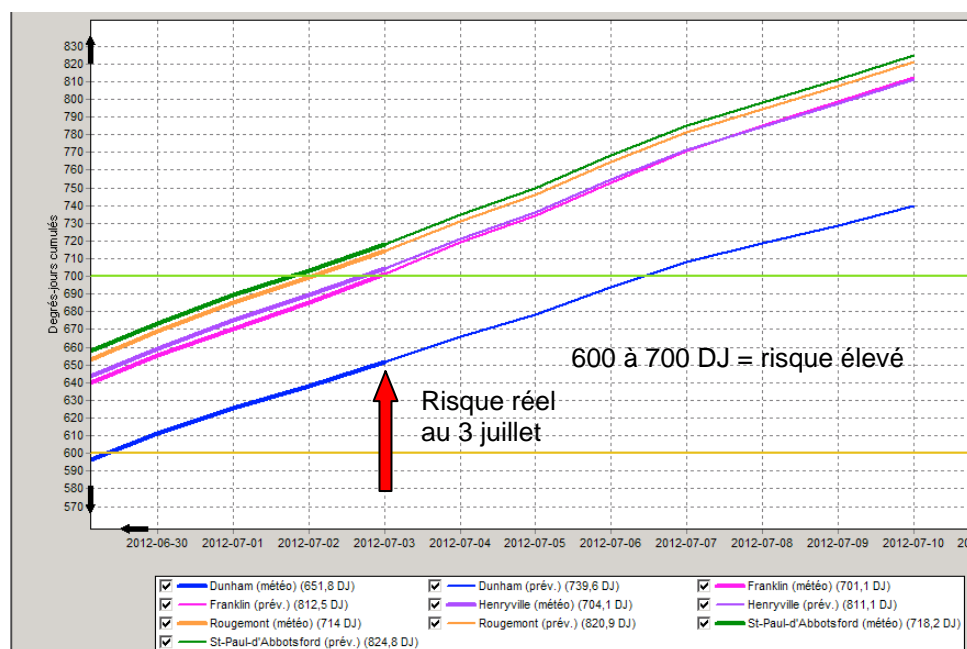
Données provenant d'Agrométéo, une initiative conjointe du MDDEP, du MRNF et d'AAC. Les mêmes stations météo que pour les stades phénologiques sont utilisées.

- Moins de 500 degrés-jours accumulés = risque faible : le dépistage est de mise. S'il y a apparition de taches blanches, les traitements fongiques commencent.
- 500 à 600 degrés-jours accumulés = risque moyen : la fréquence du dépistage est augmentée et les traitements sur cépages sensibles (Chancellor, Seyval, Vidal et les pinots, etc.) peuvent commencer.
- 600 à 700 degrés-jours accumulés = risque élevé : la fréquence de dépistage est encore augmentée et les traitements fongiques sur les cépages modérément sensibles (DeChaunac, Frontenac, Foch, St-Croix, etc.) peuvent commencer.

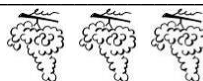
La protection contre le blanc dans les vignobles devra être ajustée en fonction des précipitations et du développement des grappes. Pour la majorité des produits protectants, le lessivage survient après 20 à 25 mm de pluie, sauf dans le cas du cuivre et du soufre qui survient généralement après environ 10 mm, ce qui peut arriver rapidement lors d'orages violents.

Pour plus d'information sur le cycle du blanc, consultez le document intitulé « [Gestion raisonnée des principales maladies de la vigne au Québec](#) ».

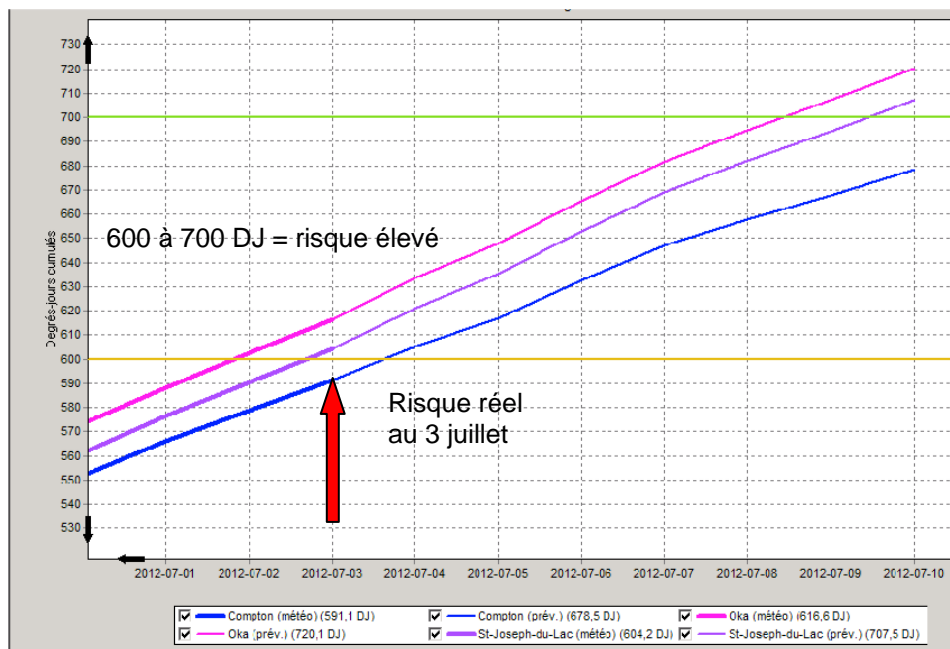
Modèle pour le blanc, saison 2012, créé par CIPRA, pour différentes régions ayant atteint le stade pousse verte (6) sensiblement à la même date, soit le 9 mai 2012



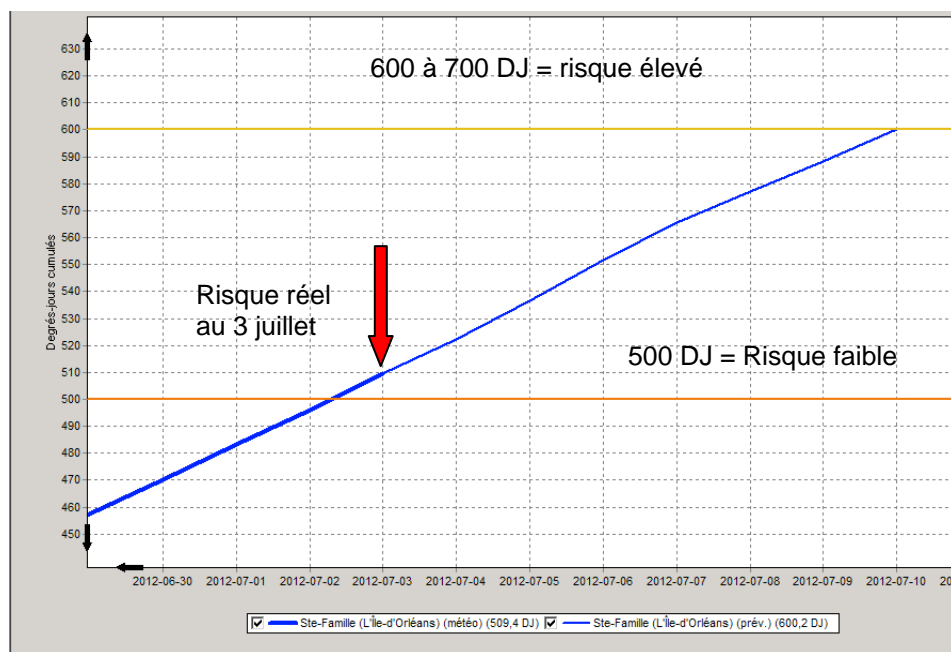
En Montérégie, le seuil de 700 degrés-jours en base 6 est dépassé ou sur le point d'être atteint pour l'ensemble des stations météo consultées. Ajustez votre niveau de protection selon votre historique et la sensibilité des cépages présents dans votre vignoble. La protection devrait être commencée. Le « danger » est maintenant bien présent pour la majorité des cépages.



Modèle pour le blanc, saison 2012, créé par CIPRA, pour différentes régions ayant atteint le stade pousse verte (6) sensiblement à la même date, soit le 15 mai 2012

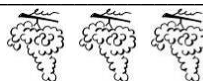


Modèle pour le blanc, saison 2012, créé par CIPRA, pour différentes régions ayant atteint le stade pousse verte (6) sensiblement à la même date, soit le 18 mai 2012



EN CAS DE GRÊLE

Attention! Les conditions météo instables des derniers temps et celles à venir pourraient entraîner des orages violents, donc des risques accrus de grêle! Les blessures causées aux fruits par les grêlons représentent une excellente porte d'entrée pour plusieurs maladies, dont la pourriture blanche.



Cette pourriture blanche (*Coniella diplodiella*), aussi appelée « rot blanc » ou « coître de la vigne », pourrait se développer sur les baies après la véraison, si celles-ci sont blessées. Les insectes et tous les agents, dont la grêle, qui peuvent causer des blessures aux raisins favoriseront le développement du champignon. Ce dernier se développe sur les blessures et provoque le dessèchement des raisins. Un traitement au cuivre, au folpet ou au captane dans les 24 heures suivant l'évènement protégera les baies. Dépassé ce délai de 24 heures, le traitement n'est plus efficace, puisque le champignon a eu assez de temps pour infecter les fruits.

INSECTES OBSERVÉS ET INTERVENTIONS

Tordeuse de la vigne

Les captures de papillons se poursuivent dans les pièges en Montérégie-Est et en Montérégie-Ouest.

Scarabée japonais



Audrey Roy, MAPAQ

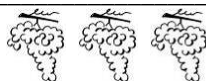
Le **scarabée japonais** a été aperçu dans les régions de la Montérégie-Est et de la Montérégie-Ouest, en Estrie et dans Lanaudière. Habituellement, le principal moment ciblé pour intervenir, s'il est nécessaire de le faire, est celui de la fermeture de la grappe (stade 33) jusqu'à la véraison (stade 35). Deux produits sont homologués en régie conventionnelle contre ce ravageur : ASSAIL et IMIDAN. Cependant, les délais de réentrée de ces produits sont assez longs : 5 à 13 jours pour l'ASSAIL selon les opérations à faire (référez-vous à l'étiquette pour les détails) et 14 jours pour l'IMIDAN.

Phylloxéra

Les observations se poursuivent et les générations se succèdent et commencent à se chevaucher dans les régions où l'insecte est présent depuis un certain temps. Il est difficile de cibler le bon moment et le bon stade de l'insecte pour intervenir. Pour plus d'information, consultez l'avertissement **No 08** du 21 juin 2012 (<http://www.agrireseau.qc.ca/RAP/documents/a08vig12.pdf>).

LIENS VERS LES SUJETS DÉJÀ TRAITÉS

Consultez l'avertissement **No 09** du 27 juin 2012 pour une liste de sujets traités dans les avertissements précédents (<http://www.agrireseau.qc.ca/RAP/documents/a09vig12.pdf>).



DOCUMENTS ET RÉFÉRENCES

- Fongicides homologués contre diverses maladies de la vigne et Compatibilité des pesticides homologués avec les auxiliaires – Fongicides : avertissement **No 06** du 8 juin 2012 (<http://www.agrireseau.qc.ca/RAP/documents/a06vig12.pdf>).
- [Gestion raisonnée des principales maladies de la vigne au Québec.](#)
- [Guide d'identification des principales maladies de la vigne.](#)
- [SAGe pesticides](#) : information sur les produits homologués dans la vigne, sur les délais de réentrée et ceux avant la récolte, sur les indices de risque sur la santé (IRS) et l'environnement (IRE), etc.
- Bulletin d'information « [Spécial phytoprotection bio](#) » du 22 mai 2012.
- VIGNE, Guide de protection 2012 :
<http://www.craaq.qc.ca/Publications-du-CRAAQ/vigne--guide-de-protection-2012/p/PPTF0112>.
- IRIIS phytoprotection : <http://www.iriisphytoprotection.qc.ca/Default.aspx>. Pour une aide au diagnostic des problématiques rencontrées : maladies, insectes, phytotoxicité et autres (inscription gratuite).
- [Méthodes de protection des cultures contre le gel.](#)
- [Irrigation des fraisiers pour les protéger contre le gel : techniques efficaces.](#)

<http://www.iriisphytoprotection.qc.ca/Default.aspx>

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DE LA VIGNE
KARINE BERGERON, agronome – Avertisseuse
Direction régionale de la Montérégie, secteur Est, MAPAQ
109, rue Saint-Charles, bureau 1,01B, Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 2C2
Téléphone : 450 347-8341, poste 225 – Télécopieur : 450 347-7296
Courriel : karine.bergeron@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome et Cindy Ouellet, RAP

© **Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document**
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 10 – vigne – 4 juillet 2012

